



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique de l'eau

Question écrite n° 58843

Texte de la question

M. Dominique Paillé attire l'attention de M. le ministre de l'écologie et du développement durable sur le projet de loi sur l'eau toujours en cours d'élaboration. Annoncé depuis plusieurs années maintenant, ce projet de loi a été précédé d'un grand débat public organisé en 2003 qui a permis de définir les principales attentes des acteurs de la gestion de l'eau. Cette concertation s'est poursuivie en 2004. L'ensemble des partenaires de la gestion de l'eau a été entendu. Aussi, il lui demande s'il est en mesure de préciser le calendrier de discussion de ce projet de loi sur l'eau et les milieux aquatiques particulièrement attendu par tous les acteurs de la gestion de l'eau.

Texte de la réponse

Le ministre de l'écologie et du développement durable a pris connaissance, avec intérêt, de la question concernant le calendrier de discussion du projet de loi sur l'eau en cours d'élaboration. Après un long débat national de près de deux ans associant les acteurs de l'eau et le public, le projet de loi sur l'eau et les milieux aquatiques a été présenté au conseil des ministres le 9 mars 2005 et son examen parlementaire a démarré le 5 avril au Sénat. Ce projet a pour ambition de réformer notre politique afin de nous donner toutes les chances d'atteindre les objectifs ambitieux de la directive cadre européenne sur l'eau du 23 octobre 2000, à savoir le bon état écologique des eaux d'ici à 2015. Ce projet de loi est une reconnaissance des mérites reconnus de la gestion par bassin versant et des agences de l'eau. Il propose des améliorations apparues souhaitables après quarante années d'existence et permet de rendre les redevances compatibles avec le droit constitutionnel. Il les conforte ainsi juridiquement. Il permet également de construire de nouveaux outils pour lutter contre les pollutions diffuses, de renforcer les services publics d'eau potable et d'assainissement qui ont à faire face à des investissements importants et des missions nouvelles en matière d'assainissement non collectif et de réformer l'organisation de la pêche en eau douce. Avec les améliorations qu'apportera le Parlement nous disposerons à l'avenir d'un dispositif rénové et efficace répondant aux enjeux de la politique de l'eau en France. Le projet, ainsi que son exposé des motifs, est disponible sur le site internet du ministère de l'écologie et du développement durable (www.ecologie.gouv.fr).

Données clés

Auteur : [M. Dominique Paillé](#)

Circonscription : Deux-Sèvres (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 58843

Rubrique : Eau

Ministère interrogé : écologie

Ministère attributaire : écologie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er mars 2005, page 2080

Réponse publiée le : 3 mai 2005, page 4592